

Transport ou frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TESH)

Demande de prise en charge de transport

Nouveauté : Le Département est votre **guichet unique** pour la réception des dossiers de demande de transport adapté des élèves en situation de handicap, en ULIS ou EGPA ayant déjà une notification MDPH.



- Aucune modification des transports ne peut être effectuée sans l'accord préalable du Département.
- Les circuits de transports scolaires adaptés collectifs sont établis en fonction des horaires des établissements scolaires, et non en fonction des emplois du temps individuels des enfants et/ou des parents.

Élève

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Né(e) le	<input type="text"/>
Numéro de dossier MDPH : <input type="text"/>					

Représentant légal

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Tél	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>			Code Postal	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>			Ville	<input type="text"/>
Autre adresse	<input type="checkbox"/> garde alternée	<input type="checkbox"/> famille d'accueil	<input type="checkbox"/> foyer		
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Tél	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>			Code Postal	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>			Ville	<input type="text"/>

En cas de garde alternée, la signature des deux représentants légaux est obligatoire sur le dossier et les modalités de garde devront y être précisées.

Établissement scolaire

Décision d'affectation	<input type="checkbox"/> connue	<input type="checkbox"/> en attente			
Établissement scolaire	<input type="text"/>		Tél	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>		CP - Commune	<input type="text"/>	
Courriel	<input type="text"/>				
Orientation	Niveau de classe : ex 6ème ULIS <input type="text"/>				
Type de scolarité	<input type="checkbox"/> école primaire	<input type="checkbox"/> collège	<input type="checkbox"/> lycée	<input type="checkbox"/> enseignement supérieur	
Nature du handicap	<input type="checkbox"/> visuel	<input type="checkbox"/> moteur	<input type="checkbox"/> auditif	<input type="checkbox"/> autre	
L'élève est-il en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> manuel	<input type="checkbox"/> électrique	<input type="checkbox"/> pliable
Précisions utiles sur le transport : <input type="text"/>					

Jours de scolarité à cocher

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Information transport

Modalités de prise en charge du transport souhaitées par la famille

Je souhaite assurer le transport moi-même aller retour

Pour les indemnisations kilométriques, **merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), un certificat de scolarité, une attestation de domicile.**

Je souhaite un transport adapté collectif: aller retour

Cadre réglementaire

Les informations recueillies vous concernant ou concernant votre enfant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à suivre votre accompagnement personnalisé en tant que demandeur - bénéficiaire du transport scolaire.

Aux termes des articles R 311-24 et R 311-27 du code des transports, le Département a pour compétence la prise en charge des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés, si la gravité de leur handicap, médicalement établi, ne leur permet pas d'utiliser les transports en commun.

Cette demande s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

• Loi n°78-16 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2018

Les données enregistrées sont celles du formulaire de demande de prise en charge au transport ou frais de transport des élèves ou étudiants en situation de handicap.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les catégories de données sont :

- les données d'identité de l'élève : nom, prénom, date de naissance
- les données d'identité du ou des représentants légaux : nom, prénom
- les données personnelles : adresse de résidence, courriel, téléphone
- l'établissement fréquenté par l'élève : type ,nom, adresse, classe, régime (demi-pension, interne)
- la nature du handicap : visuel, moteur, auditif, autre
- l'équipement : fauteuil roulant, manuel, électrique, pliable
- les horaires scolaires de l'enfant

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier.

Les données enregistrées sont conservées durant deux ans. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. . Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département des Côtes d'Armor - 9 place du Général de Gaulle - 22 000 SAINT-BRIEUC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Fraude et fausse déclaration :

Toute fraude, fausse déclaration ou falsification de document, toute tentative usurpée d'un droit, expose à des sanctions pénales et financières prévues par la loi (article L.433-19, L. 441-7, L. 313-1, L. 313-3 du Code Pénal).

J'accepte les conditions réglementaires

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur

Attestation

Je (nous) soussigné(-s) Madame, Monsieur

responsable(-s) légal(-aux) de l'élève ou l'élève lui-même s'il est majeur, certifie(-nt) sur l'honneur

- l'exactitude des renseignements figurant au présent dossier,

- que mon enfant ne sera pas en formation rémunérée pendant l'année scolaire 2022-2023

À

Le

Signature obligatoire des représentants légaux



TOUT IMPRIMÉ INCOMPLET SERA SYSTÉMATIQUEMENT RETOURNÉ

Ce dossier devra être transmis au plus tard pour :

↳ **le 1er juin (si renouvellement)**

↳ **le 1er juillet (si première demande)**

à l'adresse mail :

mobilitedi@cotesdarmor.fr

Département des Côtes d'Armor

Direction des Infrastructures de la Mobilité
et de la Mer

Elèves en situation de handicap (ESH)

Pour plus d'informations : cotesdarmor.fr< Vos services < personnes handicapées < handicap : vivre à domicile < Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap.

